



Procès-Verbal N°22 de la réunion du SIPER le 20 décembre 2024

Présents :

Avilley : Clolery Erick

Bonnal : Wicky Danièle

Fontenelle Montby : Savourey Joseph

Gouhelans : Dufay Caroline

Mondon : Cornet Charles Henri

Montagney-Servigney : Lionel Louis

Rougemont : Collery Martine, Pilliot Céline, Culot François-Xavier, Salvi Thierry, Ducroux Séverine, Chagué Benoît, Cordier Mélissa, Courgey Claude, Borne Alexandra.

Tallans : Tognol Céline

Absents : --

Absents excusés : --

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du Procès-Verbal n°21 du 21 octobre 2024

Les membres du SIPER, à l'unanimité, approuvent le PV n°21 du 21 octobre 2024.

Travaux des écoles.

Présentation de l'analyse des réponses des entreprises à l'Appel d'Offres

Le président rappelle que cet appel d'offres était composé de 13 lots et que l'analyse de ces derniers a été faite par le Maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Lhomme & Nectoux.

Une note a été donnée sur 100 points. Elle se décompose de la façon suivante :

- 40% pour la valeur financière (montant de l'offre)
- 60% pour la valeur technique, elle-même définie par les quatre critères suivants : 10% référence, 30% problématique d'intervention, 10% sécurité de chantier, 10% traitement des déchets.

Syndicat *Intercommunal* *P*our les *E*coles de *R*ougemont

***** SIPER *****

Lot	Intitulé	Entreprise	Note	Entreprise retenue
1	Maçonnerie	FB Maçonnerie	82.50	FB Maçonnerie
1	Maçonnerie	Petigny	78.60	
2	Charpente bois et métallique	Framatec	47.50	
2	Charpente bois et métallique	Atelier bois	66.19	
2	Charpente bois et métallique	Obliger	72.85	Obliger
3	Couverture	SAS Thévenot	60.00	SAS Thévenot
4	Etanchéité	SFCA	63.97	SFCA
5	Isolation thermique	Bove SAS	70.00	
5	Isolation thermique	Façade Bisontine	74.43	Façade Bisontine
5	Isolation thermique	Technibat	40.15	
5	Isolation thermique	Déobat	53.55	
6	Menuiserie Bois Alu	Profen	85.00	
6	Menuiserie Bois Alu	Fenêtres du Doubs	80.65	
6	Menuiserie Bois Alu	VD Menuiserie	91.89	VD Menuiserie
7	Métallerie	SARL Ducroux	85.00	SARL Ducroux
7	Métallerie	Obliger	83.59	
8	Platerie, Plafonds, Peinture	Etoile Rénovation	60.00	
8	Platerie, Plafonds, Peinture	Technibat	42.18	
8	Platerie, Plafonds, Peinture	SAS Perrin	74.72	SAS Perrin
9	Faïence, Sols souples	SAS Perrin	80.00	SAS Perrin
10	Génie climatique, Plomberie	EIMI	51.18	EIMI
10	Génie climatique, Plomberie	SIMAT	50.75	
11	Electricité et Photovoltaïque	COTEB CODIEL	95.00	COTEB CODIEL
11	Electricité et Photovoltaïque	ITESYA	86.21	
12	Aménagements extérieurs	SAS Albizia	87.03	SAS Albizia
12	Aménagements extérieurs	SAS Surleau	85.00	
13	Désamiantage	PBTP	75.00	PBTP
13	Désamiantage	SARL D3	65.45	
13	Désamiantage	SNDRA	42.27	
13	Désamiantage	SOTRIMO	55.44	

Syndicat *Intercommunal* Pour les *Ecoles* de *Rougemont*

*** SIPER ***

Le président présente les entreprises retenues par le Maître d'Œuvre le cabinet d'architecture Lhomme Nectoux

Lot	Entreprise	Montant HT	Estimation PRO
1 Maçonnerie	FB MACONNERIE	128 275,66 €	112 500,00 €
2 Charpente bois et métal	OBLIGER	50 738,50 €	38 500 €
3 Couverture	SAS THEVENOT	152 111,30 €	204 000,00 €
4 Etanchéité préaux	SFCA	21 555,00 €	45 500,00 €
5 Façades ITE	FACADES BISONTINES	241 929,30 €	300 800,00 €
6 Menuiseries bois alu –BSO	VD MENUISERIES	203 114,62 €	294 000,00 €
7 Métallerie	DUCROUX	98 609,00 €	90 500,00 €
8 Plâtrerie peinture	SAS PERRIN	253 471,72 €	300 000,00 €
9 Faïence, sols souples	SAS PERRIN	20 331,57 €	15 000,00 €
10 Génie climatique, plomberie	EIMI SAS	456 380,97 €	429 500,00 €
11 Electricité	COTEB CODIEL	199 250,59 €	193 000,00 €
12 Aménagements extérieurs	ALBIZZIA	150 311,50 €	130 000,00 €
13 Désamiantage	PBTP	16 885,50 €	33 000,00 €
		1 992 965,23 €	2 186 300,00 €

Il demande aux membres du SIPER de se prononcer par rapport à cette analyse.

Délibération : 241220.1 : Les membres du SIPER approuvent à l'unanimité l'analyse des offres réalisée par le Maître d'œuvre le cabinet d'architecture Lhomme Nectoux.

Prêt relais

Afin de payer les premiers acomptes de la Maitrise d'œuvre, madame Maillard Nathalie comptable du SIPER informe qu'il est nécessaire de faire un prêt relais auprès d'une banque. Un appel à concurrence a été fait, deux banques y ont répondu.

Le Président les présente :

Banque	Montant	Durée	Taux	Echéance trimestrielle	Montant des intérêts	Frais de dossier
Crédit Agricole	110 000 €	2 ans	3.40%	935.00 €	7 480 €	200 €
Banque Populaire	110 000 €	2 ans	3.29%	904.35 €	7 238 €	150 €

Délibération : 241220.2 : Les membres du SIPER, à l'unanimité, retiennent la proposition de la Banque Populaire et autorise le président à signer tous les documents nécessaires.

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** S I P E R *****

Divers :

FEDER : Le Président rappelle qu'une demande de subvention avait été faite auprès du FEDER pour les travaux des écoles.

Or, en 2025, cet organisme financeur met en place, un nouveau mode de calcul des financements. Dans ce cadre, il nous demande de renoncer à l'aide préalablement obtenue et de déposer une nouvelle demande qui sera étudiée en 2025.

De ce fait, dans un premier temps une lettre de renoncement a été faite et, dans un deuxième temps, une nouvelle demande a aussi été envoyée au FEDER.

La séance est levée à 22h00

Le Président
Salvi Thierry